



PRÉFET DES LANDES

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau du développement local
et de l'ingénierie territoriale

Arrêté DCPAT n° 2019-42

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

pour l'Établissement Public de coopération Intercommunale – CC du Pays Grenadois

Le préfet des Landes
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 2 janvier 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les avis émis par les communes des EPCI entre le 15/02/2018 et 15/08/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 04/07/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 01/10/2018 et 22/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département des Landes ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 01/10/2018 et 22/10/2018 ;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Landes,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunale – CC du Pays Grenadoix :

- Sur la commune de MAURRIN :

Identifiant SIS	Nom usuel
40SIS06006	NICOLAS (ex LABEYRIE Jacques S.A.)

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Landes.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : APPLICATION

Le secrétaire général de la préfecture, les maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont de Marsan, le

17 JAN 2019

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général


YVES MATHIS

Vu pour être annexé
à mon arrêté en date de
ce jour.

Mont-de-Marsan, le

17 JAN. 2019

LE PREFET

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Yves MATRIS

ANNEXE 1

FICHE SIS DE LA CC DU PAYS GRENADOIS

Identification

Identifiant	40SIS06006
Nom usuel	NICOLAS (ex LABEYRIE Jacques S.A.)
Adresse	371 Route de Bascons
Lieu-dit	
Département	LANDES - 40
Commune principale	MAURRIN - 40175
Caractéristiques du SIS	Ancienne usine de traitement de bois par trempage exploitée par la société NICOLAS (ex Jacques LABEYRIE) sur la commune de Maurrin (40). L'emprise du terrain originel occupe une superficie totale d'environ 2.8 ha. Ce site était initialement identifié sous le nom de Jacques Labeyrie avec une activité "scierie" (arrêté du 18/12/1975). Dès 1990 il a été demandé à M. Labeyrie la régularisation de son activité "traitement de bois". Un arrêté préfectoral autorisant M. Jacques Labeyrie à exploiter une scierie avec traitement de bois a été signé le 11 décembre 1992. L'activité a été reprise par la société NICOLAS, mais aucun élément ne permet de dire à quelle date. Le 8 avril 2004, la société NICOLAS notifie au préfet sa cessation définitive d'activité depuis le 20 novembre 2003. Actuellement le site semble avoir été bien nettoyé. La partie sud du site (parcelles E70 et E289), éloignée de l'atelier de scierie, contient à présent des habitations. L'ancien bâtiment dont il ne reste que les piliers et le toit semble servir de stockage pour du bois.
Etat technique	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance
Observations	Une évaluation simplifiée des risques (ESR) a été remise en janvier 2004 (étape A) et en octobre 2004 (étape B). Le diagnostic des sols n'a mis en évidence aucun dépassement des valeurs de constat d'impact. Notamment en ce qui concerne le chlorophénol, dont les teneurs dans les sols sont très faibles. Les eaux souterraines n'ont pas été retenues comme cibles potentielles, compte tenu de la nature peu perméable du sol qui protège relativement bien la nappe sous-jacente. Ce diagnostic de 2004 ne fait pas état de travaux nécessaires. Par la suite, l'exploitant a informé le 19 octobre 2005 qu'il a réalisé l'enlèvement de déchets présents sur le site. Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "http://basol.developpement-durable.gouv.fr/".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	40.0126	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=40.0126

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à gérer
Commentaires sur la sélection	En cas de changement d'usage, des analyses de sol complémentaires doivent être menées notamment au niveau des zones où avaient été retrouvé des concentrations en Hydrocarbures et en Bore mesurables.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	428518.0 , 6308612.0 (Lambert 93)
Superficie totale	25111 m ²
Perimètre total	934 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MAURRIN	0E	291	07/11/2017
MAURRIN	0E	290	07/11/2017

Documents

Périmètre du SIVIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 40SIS06006

0 2 3km

